

PAR COURRIEL

Québec, le 4 janvier 2018

Madame Julie Gravel
ArcelorMittal Exploitation Minière Canada
1010, de Sérigny, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 5G7

**Objet : Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de
sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont
Questions complémentaires du 4 janvier 2018 (n^{os} 1 à 5)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné,
la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des
renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission
souhaite recevoir les réponses d'ici le 10 janvier compte tenu de l'échéancier dont elle
dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j.

Promoteur

1. Lors de la séance de l'audience publique du 20 décembre en après-midi, la commission vous a demandé de fournir une carte de la zone qui serait inondée dans le bassin B+ en situation normale d'opération de la mine (c'est-à-dire pour une élévation de l'eau dans le bassin à 620 mètres). Veuillez fournir cette carte.
2. Une étude sur la stabilité du barrage A et de la digue Hesse 4 a été réalisée puisque ces ouvrages devraient être rehaussés au cours des prochaines années advenant la réalisation du projet. Dans la conclusion de cette étude il est écrit que « *Les analyses de stabilité [...] montrent que ces ouvrages ont une stabilité adéquate pour le comportement prévu lors de la conception, même en cas de mauvais fonctionnement de certaines composantes des ouvrages [...]. Il en est de même pour les scénarios de défaillances extrêmes, tels que la fissuration grave du noyau étanche [...]* ». Pourtant, dans la même étude, il est écrit qu'un noyau complètement défectueux du barrage A ou de la digue Hesse 4 aurait pour effet de diminuer considérablement la stabilité de la pente aval du barrage ou de la digue (PR5.1.1, annexe B, p. 8, 10, 12).
 - a. Comme ces informations nous semblent contradictoires, veuillez fournir plus de précisions.
 - b. Les figures des annexes 2 et 3 de l'étude de stabilité du barrage A et de la digue Hesse 4 n'ont pas de légende. Veuillez fournir une légende pour ces figures.
3. Des analyses de rupture de digues ont été réalisées pour les digues B+, ER-1, NO-1, NO-2, NO-3 et NO-4, mais pas pour la digue Hesse-4 qui devrait pourtant être rehaussée périodiquement entre 2026 et 2045 afin de suivre l'évolution et la migration du bassin Hesse nord, advenant la réalisation du projet (PR3.1, p. 4-24).
 - a. Comptez-vous réaliser une analyse de rupture pour la digue Hesse-4 compte tenu qu'elle serait modifiée entre 2026 et 2045 ? Dans l'affirmative, à quel moment cette analyse sera effectuée ?
4. Une caractérisation complémentaire des milieux humides pour la compensation aurait été entreprise à l'été 2017 (PR5.2.1, p. 33). Veuillez déposer le rapport.
5. Dans le plan des mesures d'urgence, il est spécifié qu'en cas de déversement dans le milieu naturel, pour ce qui est de la qualité de l'eau, il faut se référer au plan d'intervention de l'environnement (PR3.5, annexe P, p. 1-1). Veuillez déposer ce plan.